

Laboratoire de Recherche en Sciences de l'Éducation

LAKISA

Revue des Sciences de l'Éducation

ISSN: 2790-1270 / en ligne
2790-1262 / imprimé



N°3, Juin 2022

École Normale Supérieure
Université Marien Ngouabi

LAKISA

Revue des Sciences de l'Éducation
Laboratoire de Recherche en Sciences de l'Éducation (LARSCED)

École Normale Supérieure (ENS)
Université Marien Ngouabi (UMNG)

ISSN : 2790-1270 / en ligne
2790-1262 / imprimé

Contact

www.lakisa.larsced.cg

E-mail :	revue.lakisa@larsced.cg	Tél :	(+242) 06 639 78 24
	revue.lakisa@umng.cg		

BP : 237, Brazzaville-Congo

Directeur de publication

MALONGA MOUNGABIO Fernand Alfred, Maître de Conférences (Didactique des disciplines), Université Marien NGOUABI (Congo)

Rédacteur en chef

BAYETTE Jean Bruno, Maître de Conférences (Sociologie de l'Education), Université Marien NGOUABI (Congo)

Comité de rédaction

ALLEMBE Rodrigue Lezin, Maitre-Assistant (Didactique de l'Anglais), Université Marien Ngouabi (Congo)

EKONDI Fulbert, Maitre-Assistant (Sciences de l'Éducation), Université Marien Ngouabi (Congo)

KIMBOUALA NKAYA, Maitre-Assistant (Didactique de l'Anglais), Université Marien Ngouabi (Congo)

KOUYIMOUSOU Virginie, Maitre-Assistant (Sciences de l'Éducation), Université Marien Ngouabi (Congo)

LOUYINDOULA BANGANA YIYA Chris Poppel, Maitre-Assistant (Didactique des disciplines), Université Marien Ngouabi (Congo)

MOUSSAVOU Guy, Maitre-Assistant (Sciences de l'Éducation), Université Marien Ngouabi (Congo)

OKOUA Béatrice Perpétue, Maitre-Assistant (Sciences de l'Éducation), Université Marien Ngouabi (Congo)

Comité scientifique

ALEM Jaouad, Professeur-agrégé (Mesure et évaluation en éducation), Université Laurentienne (Canada)

ATTIKLEME Kossivi, Professeur Titulaire (Didactique de l'Education Physique et Sportive), Université d'Abomey-Calavi (Bénin)

DUPEYRON Jean-François, Maître de conférences HDR émérite (philosophie de l'éducation), université de Bordeaux Montaigne (France)

EWAMELA Aristide, Maître de Conférences (Didactique des Activités Physiques et Sportives), Université Marien NGOUABI (Congo)

HANADI Chatila, Professeur d'Université (Sciences de l'Education- Didactique de Sciences), Université Libanaise (Liban)

HETIER Renaud, Professeur (Sciences de l'éducation), UCO Angers (France)

KPAZAI Georges, Professeur Titulaire (Didactiques de la construction des connaissances et du Développement des compétences), Université Laurentienne, Sudbury (Canada)

LAMARRE Jean-Marc, Maître de conférences honoraire (philosophie de l'éducation), Université de Nantes, Centre de Recherche en Education de Nantes (France)

LOMPO DOUGOUDIA Joseph, Maître de Conférence (Sciences de l'Education), Ecole Normale Supérieure de Koudougou (Burkina Faso)

LOUMOUAMOU Aubin Nestor, Professeur Titulaire (Didactique des disciplines, Chimie organique), Université Marien Ngouabi (Congo)

MANDOUMOU Paulin, Maître de conférences (Didactique des APS), Université Marien NGOUABI (Congo)

MOPONDI BENDEKO MBUMBU Alexandre David, Professeur Ordinaire (Didactique des mathématiques), Université Pédagogique Nationale (République Démocratique du Congo)

NAWAL ABOU Raad, Professeur d'Université (Sciences de l'Education- Didactique des Mathématiques), Faculté de Pédagogie- Université Libanaise (Liban)

PAMBOU Jean-Aimé, Maître de Conférences (Sociolinguistique-Didactique du français langue étrangère et seconde- Grammaire nouvelle), Ecole Normale Supérieure du Gabon (Gabon)

PARÉ/KABORÉ Afsata, Professeur Titulaire (Sciences de l'éducation), Université Norbert Zongo à Koudougou (Burkina Faso)

RAFFIN Fabrice, Maître de Conférences (Sociologie/Anthropologie), Université de Picardie Jules Verne (France)

VALLEAN Tindaogo, Professeur Titulaire (Sciences de l'éducation), Ecole Normale Supérieure de Koudougou (Burkina Faso)

Comité de lecture

LOUSSAKOUMOUNOU Alain Fernand Raoul, Maître de Conférences (Grammaire et Linguistique du Français), Université Marien Ngouabi (Congo)

MASSOUMOU Omer, Professeur Titulaire (Littérature française et Langue française), Université Marien Ngouabi (Congo)

NDONGO IBARA Yvon Pierre, Professeur Titulaire (Linguistique et langue anglais), Université Marien Ngouabi (Congo)

NGAMOUNSIKA Edouard, Professeur Titulaire (Grammaire et Linguistique du Français), Université Marien Ngouabi (Congo)

ODJOLA Régina Véronique, Maître de Conférences (Linguistique du Français), Université Marien Ngouabi (Congo)

SOMMAIRE

Problématique de l'atteinte des objectifs assignés dans l'enseignement de l'anglais au secondaire au Togo. Cas des écoles la Sagesse et la Clémence Divine situées à Lomé Afaïtom TEKPETI et Kokou AWOKOU.....	1
Facteurs d'abandon scolaire des enfants réfugiés maliens à Ouallam au Niger Ibrahima TRAORÉ et Abdoul-razak OUMAROU MOUMOUNI.....	17
Encadrement familial et performance scolaire des élèves du lycée municipal de Kononfla (côte d'ivoire) Loulou Nan GOMATHY SOUMAHORO.....	31
Enseignement-apprentissage de la démonstration par récurrence en série D au Burkina Faso Kirsi Jean-Pierre DOUAMBA et Sylvain KIENDREBEOGO	41
Gestion des élèves victimes de grossesses précoces ou non désirées dans les établissements publics d'enseignement post- primaire et secondaire Alphonse NAGNON et Yombo Paul DIABOUGA	55
Les jugements scolaires des élèves sur l'école primaire à Libreville. Analyse sociologique d'une expérience écolière Hermine MATARI.....	63
Contenus des programmes d'histoire et construction nationale au Gabon et au Sénégal. Contribution à une sociologie comparée des programmes scolaires en francophonie du sud Dany Daniel BEKALE.....	81
Les compétences et les usages numériques des étudiants de l'Université Thomas SANKARA Dimkêeg Sompasaté Parfait KABORÉ, P. Marie Bernadi OUEDRAOGO et Lucien ZAONGO.....	93
L'évolution du langage dans le handicap mental : cas de la trisomie 21 Gnamien Yao Sabine EHOUSSOU.....	109
À propos de l'Articulation Primaire & Secondaire : cas du Théorème de Thalès Alexandre David MOPONDI BENDEKO MBUMBU et Benjamin MUGARU DAWA.....	119

Facteurs d'abandon scolaire des enfants réfugiés maliens à *Ouallam* au Niger

Ibrahima TRAORÉ (Mali)

E-mail : mussotra@yahoo.fr

Abdoul-razak OUMAROU MOUMOUNI (Niger)

E-mail : abdoulrzka@gmail.com

Résumé

Les facteurs d'abandon scolaire des enfants réfugiés maliens à *Ouallam* au Niger sont essentiellement liés aux difficultés extrascolaires d'une part et intrascolaires d'autre part. Ces causes impactent négativement sur l'intégration scolaire de ces enfants dans le système scolaire du pays d'accueil. Cette étude vise à cerner les mobiles qui sont à la base de l'abandon scolaire des enfants réfugiés maliens ayant eu une deuxième chance d'être scolarisés dans système éducatif nigérien. La recherche interroge les difficultés d'insertion des enfants déplacés maliens et leur maintien scolaire dans les camps des réfugiés du pays voisin. Si nous savons déjà que les élèves maliens terminent difficilement le premier cycle de l'enseignement de base. Pour parvenir à notre objectif, nous avons fait usage de l'approche mixte qui nous a permis d'administrer un questionnaire de façon indirecte aux enfants réfugiés et adressé trois guides d'entretien de manière semi-directive aux enquêtés (parents réfugiés, agents d'ONG, enseignants, directeurs d'écoles, représentants de l'État). À l'issue de nos enquêtes, les résultats prouvent que l'abandon scolaire des enfants déplacés maliens au camp des réfugiés de *Ouallam* est dû aux conflits interpersonnels des parents au sein du camp et des enfants à l'école, le manque d'intérêt de certains enfants pour l'école à l'école, le manque d'hygiène au sein du lieu d'accueil, l'insuffisance alimentaire, les activités économiques des parents et des populations autochtones. Ces motifs corroborent l'abandon scolaire de ces enfants réfugiés maliens à *Ouallam*.

Mots clés : Facteurs, abandon scolaire, enfants réfugiés, système éducatif, *Ouallam*.

Abstract

The factors of school drop-out among malian refugees children in *Ouallam* in Niger are extracurricular and intracurricular difficulties. These factors have a negative impact on the school integration of these children. This is why this work aims to identify the factors that cause Malian refugee children in *Ouallam* to abandon the Nigerien education system. This study questions the way in which malian refugee children in *Ouallam* integrate into the Nigerien education system. To achieve this, we made use of the mixed approach which allowed us to administer a questionnaire indirectly to refugee children and three interview guides in a semi-directive manner to respondents (refugee parents, NGO agents, teachers, school directors, government officials). The factors relating to the school dropout of these children relate to conflicts within the camp and at school, the lack of interest given to school by these children, the lack of hygiene in the camp, inadequate food and economic activities of parents and indigenous populations. These reasons corroborate the school dropout of these Malian refugee children in *Ouallam*.

Keywords: Factors, school dropout, children refugees, education system, *Ouallam*.

Introduction

Nombreuses sont les conséquences qui découlent d'un déficit sécuritaire comme la fermeture des écoles, le viol des filles et des femmes, l'abandon et le retard scolaires, le déplacement massif de la population vers des zones censées sécuriser, etc. Cette situation aboutit la plupart des cas à des initiatives prises par les Organisations Non Gouvernementales (ONG). Parmi, ces solutions de rechange, nous pouvons citer l'ouverture des écoles dans les camps de réfugiés. Elles ont pour objectif de donner une seconde chance à ces innocents qui ont droit à l'éducation tout comme les autres enfants de leur âge. Parce que l'éducation étant l'assise fondamentale de toute société, elle devient alors un droit humain essentiel et non le privilège de quelques-uns. Certes ces écoles improvisées dans les localités d'accueil cherchent à donner aux enfants déplacés le droit qui est le leur, à savoir le droit à l'éducation. L'éducation des enfants en situation d'urgence et particulièrement celles des enfants ayant fui leur pays à cause de l'insécurité est d'une importance capitale. Si elle est assurée, elle permet de rétablir et de garantir la dignité des personnes qui tentent d'échapper le massacre dans leurs pays d'origine. Elle est un outil de changement social et de résilience qui les aide à concevoir un avenir courageux, de garantir leur sécurité et leur développement (G.M. Lucia, 2017, p.8). Ils peuvent aussi assurer la sécurité et l'épanouissement de tout le monde. L'importance de l'éducation des enfants est évoquée visiblement par la Convention internationale des droits de l'enfant de 1989 qui affirme en son alinéa premier qu'elle : « vise à favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités ». En plus, INEE (2004), soutient que : « Cette éducation permet aux enfants réfugiés d'acquérir des connaissances et des compétences nécessaires pour mener une vie productive, épanouissante et autonome ». Par contre plusieurs facteurs sont à base de l'abandon scolaire des enfants réfugiés. C'est le cas des enfants réfugiés maliens à *Ouallam* au Niger. Ils sont confrontés à des difficultés extrascolaires et intrascolaires dans leur intégration dans le système éducatif nigérien. Ces difficultés sont d'ordre socio-économique, culturel et sanitaire. Il s'agit du manque d'hygiène au sein du camp, du manque d'importance accordé à l'école par ces enfants, de l'insuffisance alimentaire qui sont en partie causées par les conditions de vie difficiles du camp. Il y a aussi des conflits entre élèves réfugiés du primaire (fondamental premier cycle) et au sein du camp entre les parents réfugiés. Ces conflits sont des facteurs de type socioculturel. Les relations sociales qui existaient entre les classes sociales avant le déplacement pour raisons de sécuritaires, sont généralement transposées dans les camps de réfugiés du pays d'accueil. Ces facteurs poussent ces enfants à abandonner les études alors que l'ACR (2001), affirme que :

Si on refuse ou ne pas prendre au sérieux l'éducation des êtres humains, ils n'en mourront pas, mais si les enfants passent des années au sein d'une population réfugiée sans recevoir l'éducation ou abandonnant l'école, cette population aura à faire face à une grave crise. Cette dernière peut aussi toucher tout le monde.

En ce sens, K. Inoue, E.D. Gropello, Y.S. Taylor et J. Gresha (2015, p.19) soulignent que :

Les enfants non scolarisés et déscolarisés en Afrique subsaharienne se retrouvent dans la délinquance à cause de leur manque ou insuffisance d'instruction pour produire des effets pervers qui vont non seulement impactent négativement sur leur vie, mais aussi sur celle de toute la société entière.

Ainsi certains enfants réfugiés maliens peuvent opérer des actions contraires à la vie collective harmonieuse. C'est-à-dire qu'en abandonnant l'école, ils peuvent mettre en danger non seulement leur vie, mais aussi celle des populations.

1. Approche méthodologique

L'approche mixte (quantitative et qualitative) est utilisée dans le cadre de cette étude. Elle nous a permis d'étudier les facteurs de l'abandon scolaire des enfants réfugiés maliens dans le département de *Ouallam* au Niger. Nous avons fait recours à la technique échantillonnage « typique » ou par « choix raisonné ». Elle nous a permis de sélectionner les enquêtés les plus censées disposer des informations sur notre sujet. Il s'agit de trente (30) parents réfugiés, quatre (4) agents d'ONG, onze (11) enseignants, deux (2) directeurs d'écoles et deux (2) représentants de l'État et trois (3) guides d'entretien leur ont été adressés de manière semi-directive. Un questionnaire administré auprès de trente-cinq (35) enfants réfugiés du fondamental premier cycle (CE1, CE2, CM1, CM2), second cycle et le secondaire. Le logiciel sphinx quanti nous a permis de traiter les données issues du questionnaire. Quant aux données provenant de l'approche qualitative, elles ont fait l'objet d'une analyse de contenu.

2. Analyse des résultats de terrain

2.1. Conflits au sein du camp

Les conflits au sein du camp mettent en confrontation les réfugiés d'un même groupe ethnique ou de groupes ethniques différents au sein du camp. Cependant, les plus fréquents sont ceux interethniques. Ces conflits amènent les enfants à abandonner l'école.

Tableau 1 : Conflits au sein du camp comme motif de l'abandon scolaire

Conflits au sein du camp	Nombre	Pourcentage
Oui	22	62,9
Non	13	37,1
Total	35	100

Source : Nos enquêtes, août 2020

Il ressort de ce tableau la majorité des enquêtés, soit 62,9% déclarent que les conflits entre parents réfugiés sont à la base de l'abandon contre 37,1% qui soutiennent le contraire. En s'inscrivant dans la même lancée que la plupart des enfants, Mohemedine Ag Saguid, marié, âgé de 60 ans et originaire de Ménaka, explique que :

Les conflits et particulièrement les conflits interethniques font partie des facteurs qui font abandonner les enfants, parce que le camp est composé de plusieurs ethnies dont certaines étaient déjà en conflit entre eux depuis au Mali. Ces ethnies essaient de reproduire ces conflits dont la gestion est difficile parfois au sein du camp.

Les enfants qui affirment que ces conflits ne leur font pas abandonner l'école, avancent comme argument la gestion de ces conflits par les structures des réfugiés (comité des réfugiés et les chefs de quartiers) alors que ces mêmes structures sont pointées du doigt par certains parents réfugiés interrogés, d'être à la base de ces conflits. En ce sens, Amina Ibrahim, mariée, âgée de 34 ans et originaire de Ménaka, souligne que : « *le comité de réfugiés et les chefs de quartiers ne peuvent pas gérer ces conflits, parce qu'ils sont à la base de ces conflits en écrivant les noms des gens qu'ils veulent pour l'accès à certains dons (argents et moustiquaires)* ».

2.2. Conflits à l'école

Les enfants réfugiés garçons et filles se disputent parfois à l'école primaire. Cela peut être un facteur concourant à leur abandon scolaire. C'est ce que le tableau suivant tente de nous expliquer.

Tableau 2 : Conflits entre élèves réfugiés comme cause de l'abandon et niveau scolaire

Niveau \ Conflits	Oui		Non		Total	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	%
Primaire	19	70,4	8	29,6	27	100
Secondaire premier cycle	0	0,0	7	100	7	100
Secondaire second cycle	0	0,0	1	100	1	100
Total	19	54,3	16	45,7	35	100

Source : Nos enquêtes, août 2020

Il ressort de ce tableau que les 27 enfants du primaire, 70,4% affirment que les conflits entre élèves réfugiés à l'école sont à la base de l'abandon scolaire des enfants réfugiés contre 29,6% qui ne partagent pas cette opinion. Ces derniers (29,6%) disent que ces conflits sont gérés par le COGES présent toujours à l'école. Ainsi, Tady Ag Alhassane, marié, âgé de 43 ans et originaire de Wassif, affirme que : « *Le COGES est présent permanemment au sein de l'école. Il gère les disputes entre les élèves à l'école* ». Tous les enfants du secondaire (premier cycle et second cycle) mentionnent qu'il n'y a jamais eu de conflits entre eux. Certains s'inscrivent dans l'idée que ces conflits entre élèves à l'école amènent les enfants à abandonner l'école. Par contre, d'autres soulignent que ces conflits sont gérés par le COGES, Sakina Alhajori, divorcée, âgée de 48 ans et originaire de Injanganla, s'exprime :

Les conflits à l'école font abandonner nos enfants parce qu'il y a un manque de contrôle de la part des ONG et du COGES. Certaines enseignantes nous disent que ces enfants se battent devant elles en classe. Elles nous disent aussi qu'elles ne les frappent pas parce que les ONG ont demandé de ne pas les frapper, mais comment peut-on apprendre à un enfant sans lui faire peur. Certains enfants âgés menacent surtout les petits à l'école et parmi ces derniers, certains abandonnent parce que les enseignantes ne font plus peur aux enfants.

Par contre, Haida Hamali, marié, âgé de 50 ans et originaire d'Andérboukane, signale que : « *Ces conflits sont gérés à l'école par le COGES. Ils n'entraînent ni leur abandon ni leur irrégularité scolaire* ». En revanche, la plupart des parents enquêtés indexent le COGES et certaines ONG de ne pas contrôler ces enfants à l'école. Ce manque d'attention pousse les enfants aux conflits, ce qui aboutit à l'abandon scolaire.

2.3. Manque d'intérêt pour l'école

Le manque d'importance accordé à l'école par ces enfants se manifeste à la maison et à l'école. Il est une difficulté extrascolaire et intrascolaire. Il est souligné par ces enfants comme un facteur d'abandon scolaire de ces enfants réfugiés.

Tableau 3 : Manque d'intérêt pour l'école comme motif de l'abandon scolaire des enfants

Manque d'intérêt pour l'école	Nombre	Pourcentage
Oui	23	65
Non	12	34,3
Total	35	100

Source : Nos enquêtes, août 2020

Ce tableau nous fait observer qu'au niveau de 35 enfants enquêtés, 65,7% soutiennent que le manque d'intérêt pour l'école conduit certains enfants réfugiés à abandonner l'école

contre 34,3% qui décrivent le contraire. Ce manque d'intérêt pour l'école engendrant l'abandon scolaire de ces enfants est aussi expliqué par certains parents. Ainsi, Aicha Ilahi, veuve, âgée de 33 ans et originaire d'Andérboukane, affirme que : « *Certains enfants n'aiment pas l'école parce que les conditions ne sont pas réunies ici. C'est ce qui les conduit à laisser tomber définitivement l'école pour d'autres activités (aller au pâturage et commerce)* ». En plus, Fadi Tiwala, mariée, âgée de 38 ans et originaire de Ménaka, ajoute que : « *La plupart des parents n'ont pas été inscrits à l'école. C'est pourquoi ils font abandonner les enfants pour certaines activités (commerce et aller au pâturage)* ».

La plupart des interviewés (acteurs d'ONG et enseignants) et peu de parents soulignent ce manque d'importance accordée à l'école par ces enfants. L'analphabétisme de certains parents est souligné comme le motif de ce manque d'intérêt. Souvent, l'analphabétisme et le manque de temps expliquent la position d'indifférence des parents dans la collaboration avec l'école. Les enfants sont encouragés et même souvent forcés dans les activités domestiques, champêtres et lucratives, mais négligés dans les apprentissages scolaires. Ce qui pousse les élèves à s'adonner à ces activités en négligeant les apprentissages scolaires. Ceci conduit les enfants à abandonner l'école. Ils estiment que la plupart des parents accordent moins d'importance à l'école. Parce qu'ils n'ont pas fréquenté. Cela amène un manque d'intérêt des parents pour l'école, source d'abandon scolaire de leurs enfants. Parmi eux, figure Mallou Ousmane, marié, âgé de 60 ans et directeur au secondaire, qui affirme ce qui suit : « *Ce manque d'importance accordé à l'école par les enfants est dû à l'analphabétisme de certains parents qui les incitent à abandonner pour les activités (économiques et pâturage)* ». En plus, Khadidja Amadou Ide, mariée, âgée de 28 ans et agent de ADES, ajoute que : « *La plupart des parents sont des nomades analphabètes qui viennent dans des localités (villages, hameaux) où il n'y a pas d'école. C'est pourquoi ils accordent moins d'importance à l'école en laissant les enfants abandonnés* ». D'un autre côté, Mohemedine Ag Saguid, marié, âgé de 60 ans, originaire de Ménaka et acteur du COGES, précise que :

Ce manque d'intérêt pour l'école est dû au changement de système éducatif, car les enfants n'arrivent pas à identifier le nom de leur classe dans le système éducatif nigérien où le CI correspond à la première année (1^{ère} année) au Mali, le CP renvoie à la deuxième année (2^{ème} année), le CE1 à la troisième année (3^{ème} année), le CE2 à la quatrième année (4^{ème} année), le CM1 à la cinquième année (5^{ème} année) et le CM2 à la sixième année (6^{ème} année).

Les parents intellectuels s'intéressent davantage aux apprentissages de leurs enfants, car ils ont bien conscience du rendement élevé de l'instruction tandis que les parents illettrés sont moins lucides et manifestent une volonté désintéressée dans la plupart des cas (Illich, 1970).

Par ailleurs, ce manque d'importance est dû aussi au manque de cantine scolaire. Cette cantine scolaire peut attirer les enfants à l'école si elle existe, mais son déficit incite les enfants à abandonner l'école. Ainsi, Hitouwa Bila, marié, âgé de 39ans et originaire de Ménaka, soutient que : « *À Mangaizé, il y avait une cantine scolaire qui attireraient tous les enfants, mais depuis que nous étions venus à Ouallam, il y'a en pas eu. C'est ce qui fait en sorte que certains enfants accordent moins d'importance à l'école* ».

Le manque d'importance accordé à l'école par ces enfants réfugiés dû à ces facteurs extrascolaires et intrascolaires, constitue un des motifs de leur abandon scolaire.

2.5. Déficit de moyens financiers et insuffisance alimentaire

Tableau 6 : Insuffisance alimentaire et déficit de moyens financiers comme causes de l'abandon scolaire

Insuffisance alimentaire	Oui		Non		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Déficit de moyens financiers						
Oui	3	100	0	0,0	3	100
Non	0	0,0	0	0,0	0	100
Total	3	100	0	0,0	3	100

Source : Nos enquêtes, août 2020

Ce tableau nous montre que l'insuffisance alimentaire et le déficit de moyens financiers de certains parents sont à la base de l'abandon scolaire de tous les élèves ayant abandonné l'école. Parmi tous les élèves enquêtés, la majorité souligne aussi qu'elles font partir des raisons qui font que les enfants quittent définitivement l'école. C'est ce que le tableau ci-dessous qui croise l'insuffisance alimentaire au déficit de moyens financiers de certains parents nous fait observer :

Tableau 7 : Insuffisance alimentaire et déficit de moyens financiers comme motifs de l'abandon scolaire

Insuffisance alimentaire	Oui		Non		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Déficit de moyens financiers						
Oui	32	100	0	0,0	32	100
Non	0	0,0	3	100	3	100
Total	32	91,4	3	8,6	35	100

Source : Nos enquêtes, août 2020

Ce tableau fait apparaître que parmi les 35 enfants interrogés, une partie importante de ces enfants, soit 91,4% corroborent que l'insuffisance alimentaire et le déficit de moyens financiers de certains parents, amènent les enfants à abandonner l'école contre seulement un nombre insignifiant d'enfants, soit 8,6% qui expriment la position contraire. Parmi ces derniers, certains enfants avancent que certains parents ne sont pas dans une situation déficitaire de moyens financiers. Parce qu'ils font des activités économiques avec l'argent des projets pour les Activités Génératrices de Revenus (AGR) et reçoivent non seulement les vivres distribués par le Haut-Commissariat des Réfugiés (HCR), mais aussi en achètent suffisamment pour soutenir leurs familles. D'autres affirment que les enfants sont irréguliers à l'école. En soutenant les enfants qui affirment que l'insuffisance alimentaire et le déficit de moyens financiers des parents font abandonner les enfants, Bintou Wntiminit, mariée, âgée de 41 ans et originaire de Ménaka, avance ceci :

Les vivres du HCR sont insuffisants pour gérer nos familles et certains parents n'ont aucune activité à faire pour gagner de l'argent dans le but de soutenir leurs familles. C'est pourquoi certains enfants ont abandonné l'école pour exercer des activités (commerce ou travaux

physiques) à d'autres parents réfugiés qui ont eu l'argent des projets pour les AGR ou pour les populations de la ville de Ouallam dans le but d'aider leurs parents à soutenir leurs familles.

De plus, Zouera Moumouni, veuve, âgée de 36 ans et enseignante au primaire, précise que :

Les ONG donnent les vivres aux parents des enfants réfugiés, mais nous constatons que ces vivres ne sont pas suffisants. L'école primaire n'est pas aussi dotée de cantine scolaire. C'est pourquoi certains viennent à l'école sans manger et d'autres chôment ou abandonnent pour les activités économiques des parents ou pour d'autres personnes à Ouallam ville.

Le déficit de moyens financiers de certains parents qui crée une sorte de situation d'insuffisance alimentaire a un effet sur l'éducation de ces enfants, car ils les poussent à laisser tomber définitivement l'école. Ce déficit de moyens financiers de certains parents et cette insuffisance alimentaire constituent un obstacle qui a une origine extrascolaire.

2.6. Activités économiques

Les parents des enfants réfugiés et les populations autochtones utilisent les enfants dans des activités économiques. Ces dernières sont considérées par les parents comme une réponse à l'insuffisance alimentaire et au déficit de moyens financiers. C'est-à-dire aux conditions de vie difficile au sein du camp. Ces activités incitent les enfants à abandonner l'école.

Tableau 9 : Abandon causé par les activités économiques et niveau scolaire

Activités économiques Niveau	Oui		Non		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Primaire	23	85,2	4	0,0	27	100
Secondaire premier cycle	7	100	0	0,0	7	100
Secondaire second cycle	1	100	0	0,0	1	100
Total	31	88,6	11	31,4	35	100

Source : Nos enquêtes, août 2020

Il ressort de ce tableau que 27 enfants réfugiés du primaire enquêtés soit 85,2% corroborent que les activités économiques font abandonner les enfants réfugiés, contre 14,8% qui ne partagent pas cette position. Tous ceux du secondaire (premier et second cycle) confirment que les activités économiques font abandonner. En ce sens, Amina Mohamed, mariée, âgée de 33 ans et originaire de Ménaka, déclare que :

Certains parents ont fait abandonner leurs enfants parce qu'ils voient que les conditions de vie sont difficiles au sein du camp et que l'école aussi ne marche pas. Nous voyons ceux qui ont abandonné vendre au sein du camp ou partir au marché de Ouallam ou dans les marchés hebdomadaires des localités voisines comme Mangaizé. Vaux mieux d'abandonner et faire ces activités que de perdre son temps sur une école qui ne marche pas.

En plus, Mohamedine Ag Saguid, marié, âgé de 60 ans, originaire de Ménaka et acteur du COGES, affirme que :

Les activités économiques des parents et des populations locales font abandonner les enfants de l'école. Nous avons fait des sensibilisations pour que ces enfants n'abandonnent pas, mais les parents répondent que les conditions de vie sont difficiles au sein du camp. Les vivres sont insuffisants et que les enfants n'arrivent pas à comprendre quelque chose à l'école, car parmi

eux, la plupart ne savent ni lire ni écrire leur nom, donc vaut mieux les associer dans ces activités que de les laisser partir toujours avec la faim dans une école qui ne donne pas de bons résultats.

Par ailleurs, Aichatou Tahirou Kaokou, mariée, âgée de 38 ans et enseignante au primaire, avance ceci :

J'ai 46 élèves dans ma classe, mais à la fin de l'année, c'est seulement 22 qui sont parfois présents, mais aussi souvent irréguliers. Quand j'ai rencontré en ville et au sein du camp, certains qui ne venaient pas, ils me disaient qu'ils ont abandonné et qu'ils partent faire des activités économiques, soit pour leurs parents ou pour les populations de Ouallam.

D'un autre côté, Mamoudou Hama, marié, âgé de 65 ans et enseignant au secondaire, précise que : « *Les enfants du secondaire sont surtout irréguliers au profit de ces activités (vente du bétail avec leurs parents, de l'eau fraîche, jus et glace, lavage des ustensiles, etc.). Deux enfants (une fille et un garçon) seulement ont abandonné et certains ont redoublé* ».

Les activités économiques qui sont considérées par les parents des enfants comme une réponse à la précarité du camp et particulièrement à l'insuffisance alimentaire, poussent les enfants à abandonner l'école surtout ceux du primaire, c'est-à-dire ceux du fondamental premier cycle.

3. Discussion

Le favoritisme des acteurs réfugiés au sein du camp intensifie les conflits interethniques et intra ethniques opposant les réfugiés qui sont au sein du camp. En ce sens, M. Roger (2013, p.88-90), affirme que ces conflits découlent des frustrations au sein du camp (discriminations, manque d'emploi, insuffisance d'eau et de vivres, pauvreté générale, etc.). Des conflits se déroulent également à l'école entre les enfants réfugiés du primaire. Les partenaires sont pointés du doigt par les parents de ne pas contrôler ces enfants qui se battent à l'école. Nous voyons que ces partenaires en décidant de ne pas corriger ces enfants. Ils sont dans la logique de J. Contou (1980), selon laquelle le système éducatif punitif est un système cruel. Il a pour but de combattre l'enfance alors qu'ils devront être les maîtres garants non seulement de la stabilité à l'école, mais aussi assurer la formation du caractère du futur adulte. C'est pourquoi E. Durkheim (1902-1903), estime que cette formation est une « conformation sociale ». C'est-à-dire que c'est aux apprenants notamment les enfants réfugiés de se conformer aux règles de l'école et aux principes des enseignants, et non à des enseignants de se soumettre sous la demande des institutions à des desiderata des élèves. Partant de ces réflexions, nous pouvons retenir que la littérature sur la pratique du châtiment corporel est hautement polémique. Certains auteurs pensent qu'on ne peut pas éduquer sans châtier, et d'autres pensent le contraire et exigent sa suppression. Des enseignants pensent que les punitions corporelles aident l'élève à mieux progresser, permettent de pousser les élèves au travail et à respecter les enseignants et le règlement intérieur de l'école. Enseigner un enfant sans une dose d'autorité physique de l'enseignant n'est pas chose facile. Avec le fouet, les éducateurs peuvent mettre un peu de pressions sur les enfants. Mais le fouet doit être utilisé avec modération. Les punitions constituent une arme efficace de dissuasion contre l'indiscipline et aident à bien se comporter. Alors, elles peuvent être considérées comme un instrument à vertu éducationnelle et pédagogique (Ahlam Nazih ,2017).

Ces conflits qu'ils soient au sein du camp ou à l'école, amènent les enfants réfugiés du primaire à abandonner l'école. Par contre, ils n'ont aucun effet sur l'intégration scolaire des enfants réfugiés du secondaire compte tenu de l'âge des seconds.

Le manque d'intérêt pour l'école est l'un des facteurs essentiels de l'abandon scolaire des enfants réfugiés maliens au Niger. Ce manque d'intérêt prouve quelque part l'analphabétisme de certains parents qui ne savent pas que l'école peut être un tremplin pour une quelconque

2.4. Manque d'hygiène au sein camp

Tableau 4 : Maladies comme motif de l'abandon scolaire des enfants

Maladies	Nombre	Pourcentage
Oui	25	71,4
Non	10	28,6
Total	35	100

Source : Nos enquêtes, août 2020

À travers ce tableau, nous remarquons que 35 enfants enquêtés, 71,4% affirment que les maladies dues au manque d'hygiène au sein du camp, conduisent les enfants réfugiés à abandonner l'école contre 28,6% qui soutiennent le contraire. En soutenant la plupart des enfants réfugiés, Hitouwa Bilal, mariée, âgée de 39 ans et originaire de Ménaka, affirme que : « *L'abandon scolaire de certains enfants est causé par les maladies (maux de ventre, diarrhées et paludisme). L'insuffisance d'eau, de toilettes, de vivres et savons pour nos besoins sont à la base de ces maladies* ». Par contre, Mohamed Bilal, marié, âgé de 33 ans et originaire de Ménaka, soutient partiellement cet abandon lié aux maladies provoquées par le manque d'hygiène, en soulignant que :

Les maladies fréquentes comme le paludisme, la diarrhée et les maux de ventre font abandonner peu d'enfants, mais la plupart sont irréguliers parce que certains parents n'ont pas toujours d'argent pour acheter les médicaments. Ils chôment les cours en attendant que les parents trouvent un remède ou un médicament à leur maladie.

Le tableau ci-dessous rend compte des maladies comme motif des trois (3) élèves ayant abandonné l'école.

Tableau 5 : Abandon lié aux maladies des abandons

Maladies	Nombre	Pourcentage
Oui	1	33,3
Non	2	66,7
Total	3	100

Source : Nos enquêtes, août 2020

Ce tableau fait ressortir que parmi les 3 élèves ayant abandonné l'école, 33,3% estiment que les maladies sont à la base de leur abandon contre 66,7% qui affirment la position contraire. Ceux ayant abandonné l'école à cause de ces maladies sont du secondaire second cycle (Lycée) et ceux qui s'opposent à ces maladies comme facteur d'abandon scolaire sont du primaire.

Par contre une proportion de 28,6% souligne que ces maladies ne peuvent pas être une cause valable d'abandon scolaire, déclare que certains parents ne sont pas pauvres. Ils peuvent prendre en charge les soins de santé de leurs enfants ou de leurs familles.

Ces maladies qui découlent de la précarité du camp des réfugiés maliens à *Ouallam*, ne sont pas traitées par les partenaires et ont un impact sur l'éducation de ces enfants, car ils poussent les enfants à laisser tomber définitivement l'école. Ces maladies ont pris aussi leur source dans l'insuffisance alimentaire comme ça a été souligné ci-haut par quelques parents réfugiés.

ascension sociale. Ce changement peut aboutir à une amélioration de vie matérielle. La preuve est que les conditions de vie difficile au sein du camp sont un autre facteur de décrochage scolaire. Le phénomène peut être aussi causé par le manque de cantine scolaire. Il n'est pas dû au changement de système éducatif parce que la langue d'enseignement c'est le médium (Français) de leur pays d'origine (Mali) n'est pas différente de celui de leur pays d'accueil (Niger). Alors il ne peut être en aucun cas un handicap pour la réussite scolaire des élèves réfugiés malgré la thèse soutenue par certains enquêtés.

Par ailleurs, d'autres institutions comme ARC (2011, p.60), déclare que ces conflits ont créé un sentiment de désaffection des enfants vis-à-vis de l'école et que ce manque d'intérêt des enfants en situation d'urgence pour l'école est dû à l'inadéquation entre les besoins de ces enfants et le contenu des programmes des systèmes éducatifs des pays d'accueil.

Les conditions de vie difficiles du camp des réfugiés ont engendré des maladies. C'est pourquoi elles sont pointées du doigt par M. Roger (2013, p.79), d'être à la base de la transmission des maladies. Ainsi, mentionne-t-il que les conditions de vie dans les camps où des milliers de personnes vivent, entassées dans des habitations surpeuplées, sans la quantité ni la qualité alimentaire requise et dans de mauvaises conditions d'hygiène, engendrent par elles-mêmes divers problèmes de santé (diarrhée, les infections respiratoires aiguës, la malnutrition, la rougeole et le paludisme) chez les réfugiés. Ces maladies qui hantent le camp des réfugiés maliens, ne sont pas traités par les partenaires alors que l'article 14 de la charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (1979, p.11), affirme-en son alinéa 2 que les partenaires doivent assurer la fourniture de l'assistance médicale et des soins de santé nécessaires à tous les enfants, en mettant l'accent sur le développement de soins de santé primaires.

La précarité du camp a créé un déficit de moyens financiers et une insuffisance alimentaire chez certains parents réfugiés. Ces parents n'exercent aucune activité économique aux sources de revenus consistantes. Cela met ces parents dans une situation de pauvreté. En effet, la Banque Mondiale (2018), définit la personne d'extrêmement pauvre comme tout individu qui a moins d'une virgule quatre dix dollars (1,90 \$) par jour pour satisfaire ses besoins élémentaires. C'est-à-dire celui qui ne gagne pas neuf cent cinquante Francs de la Communauté Financière Africaine (950F CFA) ou au-delà de cette somme par jours. Nombreux sont les réfugiés qui ne gagnent pas cette somme par jour. Ce déficit de moyens financiers et cette insuffisance alimentaire au sein du camp ont coïncidé ces dernières années. Avec une insuffisance et réduction budgétaire, les organismes nationaux et internationaux doivent venir au secours alimentaire des réfugiés. Parce ces raisons sont à la base de l'abandon scolaire des enfants réfugiés.

Le déficit de moyens financiers et l'insuffisance alimentaire ont conduit certains parents à se lancer dans des activités économiques en associant les enfants. Ces deniers sont aussi employés par les populations autochtones. Ces activités sont perçues par les parents comme une stratégie de survie à la précarité du camp. Les parents n'ignorent pas les conséquences des activités économiques sur la scolarité des enfants. Il ressort de notre étude que les redoublements caractérisent la majorité des élèves travaillant dans les camps, car ils n'arrivent pas à se concentrer sur les apprentissages scolaires. Ce manque de concentration produit une irrégularité qui ralentit le rythme du travail scolaire et conduit plus tard à l'abandon ou à l'exclusion de l'école d'accueil. Alors que l'article 15 de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant de 1979, déclarent que les parties prenantes (État et ONG) doivent protéger l'enfant contre toutes formes d'exploitations économiques et de l'exercice d'un travail qui comporte probablement des dangers et des risques de perturbation de son éducation. En plus, il affirme en son article 11 et alinéa 2 que les partenaires doivent s'efforcer de réduire le taux d'abandons scolaires des enfants.

Conclusion

L'éducation est avant tout un droit fondamental inhérent à la personne humaine. Entant qu'assise fondamentale de toute société, elle devient alors un droit humain essentiel et non le privilège de quelques-uns. Elle désigne l'ensemble des moyens qu'une société assure à ses membres pour les scolariser. C'est justement ce que les organisations non gouvernementales (ONG) ont compris dans les camps de réfugiés. Elles tentent à la limite du possible de donner une nouvelle aux enfants victimes d'insécurité afin de réorienter leur éducation. Pour ce faire, des écoles de fortunes sont construites dans les camps de réfugiés même si elles ne respectent pas forcément toutes les normes. Ces établissements sont censés donner le minimum de savoir aux enfants qui le désirent. Le personnel enseignant disponible n'est pas toujours au complet pour assurer cette nouvelle formation. Les initiateurs se contentent des moyens de bord. Mais la scolarisation et le maintien des enfants à l'école dans les zones de déplacés sont loin d'être assurés face à la précarité des parents. Certains enfants sont obligés de dessaisir leur nouvelle chance pour se donner à des petites activités à but lucratif. Le revenu de leurs efforts revient aux parents qui encouragent ces travaux afin de joindre les deux bouts. Parce que la survie alimentaire est capitale dans les camps de réfugiés. Ces élèves influencent leurs camarades de classe qui les suivent ou les imitent en abandonnant définitivement sous l'œil impuissant des parents. Du coup, chaque enfant qui cesse de fréquenter, devient une œuvre d'œuvre potentielle pour sa famille. Parce qu'aucune famille ne vit comme elle le souhaite. D'autant plus que la plupart des parents d'élèves sur les sites d'accueil appartiennent à une catégorie d'analphabètes. Ils n'ont pas d'intérêt particulier pour l'école et ignorent qu'un établissement scolaire peut être un tremplin pour leur ascension sociale. Exposés aux maladies de tout genre compte tenu des conditions d'hygiène, certains enfants abandonnent pour raison de santé avérée. A cette réalité, s'ajoute des querelles interpersonnelles entre les occupants des sites d'accueil. Des querelles de parents qui ont leur origine depuis le village de départ, se transférant aux élèves dans un autre pays. Ce qu'il faut également ajouter ce sont les considérations sociales entre les occupants des sites. Chaque hiérarchie sociale veut qu'elle soit traitée comme telle, quel que soit le lieu d'accueil ou les conditions de vie. Sinon, les enfants réfugiés maliens à Ouallam ne sont confrontés à des facteurs typiquement endogènes de l'abandon scolaire. Parce qu'ils gardent leur chance de continuer les études dans un médium d'enseignement qui ne leur est pas étranger. Leur intégration scolaire au Niger peut être facile à condition que les problèmes socioéconomiques du camp ne s'ajoutent pas à d'autres facteurs exogènes qui constituent des difficultés corroborant à la déperdition scolaire de ces enfants. La double déscolarisation des enfants maliens au Niger est une double perte.

Références bibliographiques

- Action of the Rights of Children, 2011, *Questions spécifiques: Éducation*. ACR, In : <https://www.unhcr.org/fr/4b151b8ae.pdf>, 192P (consulté le 14 décembre 2020).
- Banque Mondiale. (2018). Rapport 2018 sur la pauvreté et la prospérité partagée. BM. Tiré de : <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/30418/211330ovFR.pdf?sequence=35&isAllowed=y>, (consulté le 29 décembre 2020).
- Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant, 1979, In : https://www.un.org/fr/africa/osaa/pdf/au/afr_charter_rights_welfare_child_africa_1990f.pdf, 36P (consulté le 29 décembre 2020).
- CONTOU Jeanne, 1980, *Les punitions dans les collèges et de l'instruction publique en France au XIXe siècle. Approche historique d'une relation conflictuelle*, (thèse du 3^{ème} cycle, Paris V, UER Sciences de l'éducation).

- Convention Internationale des droits de l'enfant*, 1989, In : <http://www.Ohchr.Org/fr/professionalinterest/pages/crc.aspx>, 19p (consulté le 14 avril 2020).
- DURKHEIM Emile, 1902-1903, *Éducation morale, cours dispensé en Sorbonne*, Paris, Alcan.
- INOUE Keiko., GROPELLO Emanuel Di., TAYLOR Yesim Sayin & GRESHAM, James, 2015, « Les jeunes non scolarisés et déscolarisés en Afrique subsaharienne : Politiques pour le changement », In : DOI : 10.1596/978-1-4648-0688-9. 163p.
- Illich Ivan (1971). *Une société sans école*, Paris, Éditions du Seuil.
- LUCIA Gómez Martín-Caro, 2017, *Le droit à l'éducation des enfants et adolescents réfugiés : Un nouvel échec pour l'Union Européenne en situation de crise ? D'après une étude réalisée dans les zones urbaines au nord de la Grèce* (Mémoire de master 2 présenté dans le cadre de la coopération Erasmus Mundus Joint Master's Degree Crossing the Mediterrane antowards investment and integration, Université Paul valery de Montpellier, Universitat Autonom de Barcelona et UniversitàCa'FoscariVenezia) ? In : https://openculturalcenter.org/wp-content/uploads/2018/10/MEMOIREM2-GOMEZ-LUCIA_JUN17.pdf, 124P(consulté le 01 avril 2020).
- NAZIH Ahlam, 2017, « Châtiment corporel: Quand l'école se transforme en lieu de terreur », in L'Économiste, Edition N° 4965, Paris, p 2.
- Réseau Inter-institutions pour l'Éducation en Situations d'Urgence. (2004). Normes minimales pour l'éducation en situation d'urgence, crises chroniques et début de reconstruction*, (Google traduction, Trad.), INEE, In : https://www.unicef.org/violencestudy/pdf/msin_standards_education_emergencies.pdf, 96P (consulté le 30 avril 2020).
- ROGER Marylie, 2013, *Le maintien des camps de réfugiés à long terme : Érosion de la protection internationale des réfugiés*, (Mémoire de maîtrise en Études internationales, Maître ès arts (M.A.), Université Laval, Québec, Canada), tirés de : <https://corpus.ulaval.ca/jspui/bitstream/20.500.11794/24475/1/29970.pdf>, 147P (consulté le 22 avril 2020).

Sources orales issues des entretiens

N°	Noms et Prénoms	Date et lieu d'entretien	Profession	Age des enquêtés
1	Aicha Ilahi	Août 2020 au camp des réfugiés maliens à <i>Ouallam</i>	Commerçante	33 ans
2	Aichatou Tahirou Kaokou	Août 2020 à <i>Ouallam</i> ville	Enseignante	38 ans
3	Amina Ibrahim	Août 2020 au camp des réfugiés maliens à <i>Ouallam</i>	Coiffeuses	34 ans
4	Amina Mohamed	Août 2020 au camp des réfugiés maliens à <i>Ouallam</i>	Commerçante	33 ans
5	Bintou Wntiminit	Août 2020 au camp des réfugiés maliens à <i>Ouallam</i>	Commerçante	41 ans
6	Fadi Tiwala	Août 2020 au camp des réfugiés maliens à <i>Ouallam</i>	Ménagère	38 ans
7	Haida Hamali	Août 2020 au camp des réfugiés maliens à <i>Ouallam</i>	Président des réfugiés et artisan	50 ans
8	Hitouwa Bilal	Août 2020 au camp des réfugiés maliens à <i>Ouallam</i>	Ménagère	39 ans
9	Khadidja Amadou Ide	Août 2020 au siège du HCR de <i>Ouallam</i>	Agents de l'agence de	28 ans

			Développement économique et Social (ADES)	
10	Mallou Ousmane	Août 2020 à l'école CEG Ousmane Abdou de <i>Ouallam</i>	Directeur de l'école CEG Ousmane Abdou	60 ans
11	Mamoudou Hama	Août 2020 à l'école CEG Ousmane Abdou de <i>Ouallam</i>	Professeur d'Anglais	65 ans
12	Mohamed Bilal	Août 2020 au camp des réfugiés maliens à <i>Ouallam</i>	Maçon	33 ans
13	Mohemedine Ag Saguïd	Août 2020 au camp des réfugiés maliens à <i>Ouallam</i>	Président du COGES	60 ans
14	Sakina Alhajori	Août 2020 au camp des réfugiés maliens à <i>Ouallam</i>	Commerçante	48 ans
15	Tady Ag Alhassane	Août 2020 au camp des réfugiés maliens à <i>Ouallam</i>	Commerçant	43 ans
16	Zouera Moumouni	Août 2020 à <i>Ouallam</i> ville	Enseignante	36 ans



LAKISA, est une revue semestrielle à comité scientifique et à comité de lecture des sciences de l'éducation du Laboratoire de Recherche en Sciences de l'Éducation (LARSCED) de l'École Normale Supérieure de l'Université Marien Ngouabi (Congo). Elle a pour objectif de promouvoir la Recherche en Éducation à travers la diffusion des savoirs dans ce domaine. La revue publie des articles originaux dans le domaine des sciences de l'éducation (didactique des disciplines, sociologie de l'éducation, psychologie des apprentissages, histoire de l'éducation, ou encore philosophie de l'éducation...) en français et en anglais. Elle publie également, en exclusivité, les résultats des journées et colloques scientifiques.

Les auteurs qui soumettent des articles dans la revue *LAKISA* sont tenus de respecter les principes et normes éditoriales CAMES de présentation d'un article en Lettres et Sciences Humaines (NORCAMES/LSH) ainsi que la typographie propre à la revue.

L'ensemble des articles publiés dans la revue *LAKISA* sont en libre accès (accès gratuit immédiat aux articles, ces articles sont téléchargeables à toutes fins utiles et licite) sur le site internet de la revue. Cependant, les opinions défendues dans les articles n'engagent que leurs auteurs. Elles ne sauraient être imputées aux institutions auxquelles ils appartiennent ou qui ont financé leurs travaux. Les auteurs garantissent que leurs articles ne contiennent rien qui porte atteinte aux bonnes mœurs.

Laboratoire de Recherche en Sciences de l'Éducation (LARSCED)
École Normale Supérieure (ENS)
Université Marien Ngouabi (UMNG)

ISSN: 2790-1270 / en ligne
2790-1262 / imprimé

Éditeur : LARSCED

www.lakisa.larsced.cg
revue.lakisa@larsced.cg
revue.lakisa@umng.cg

BP : 237, Brazzaville-Congo